



Ecole Sainte Geneviève  
5, rue de l'Espérance - 31790 SAINT JORY  
☎ 05.61.35.52.02 - 📠 05.61.35.67.82

LISTE DES FOURNITURES : PETITE SECTION  
MME RODRIGUEZ

✂ Les élèves devront arriver le jour de la pré-rentrée avec :

- 1 grand sac de courses marqué au nom de l'enfant contenant ses affaires pour la sieste : 1 petit plaid taille enfant
- 1 photo d'identité à **apporter dès le jour de pré-rentrée**
- 1 paquet de lingettes bébé
- 1 paire de chausson à **apporter après les vacances de Toussaint**
- 1 ramette de papier blanc A4 80 gr (500 feuilles)
- 1 cartable **ASSEZ GRAND** pour recevoir le cahier de liaison et le doudou **facile à ouvrir**
- 1 change complet dans une poche au nom de votre enfant qui restera à l'école
- 1 gourde en **inox** de **500 ml maximum** marqué au nom de votre enfant

✂ Une somme de 42 € vous sera demandée le jour de la rentrée :

- pour l'achat des fournitures scolaires : diverses fournitures communes mises à disposition des élèves, les documents et les diverses photocopies fournis aux enfants tout au long de l'année.
- pour l'achat des fournitures individuelles commandées par l'école.
- doudou et sucette autorisés pour la sieste et temps d'accueil.

**Le chèque devra être libellé à l'ordre du Foyer coopératif Sainte Geneviève.**  
**(Le mettre sous enveloppe au nom de l'enfant)**

**INFORMATIONS**

*Chaque année de nombreux morceaux de jeux éducatifs disparaissent ainsi que du matériel scolaire (ciseaux etc...)  
Le remplacement coûtant très cher, veuillez nous ramener ce que votre enfant aurait pu emprunter.*

**TOUS LES VETEMENTS DOIVENT ETRE MARQUES**  
**AU NOM DE VOTRE ENFANT.**

**LES JOUETS DE LA MAISON SONT INTERDITS A L'ECOLE.**





Ecole Sainte Geneviève  
5, rue de l'Espérance - 31790 SAINT JORY  
☎ 05.61.35.52.02 - 📠 05.61.35.67.82

LISTE DES FOURNITURES : MOYENNE SECTION  
MME RODRIGUEZ

✂ Les élèves devront arriver le jour de la rentrée avec :

- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 paire de chausson à **apporter après les vacances de Toussaint**
- 1 ramette de papier blanc A4 80 gr (500 feuilles)
- 1 cartable ASSEZ GRAND pour recevoir le cahier de liaison et le doudou **facile à ouvrir**
- 1 change complet dans une poche au nom de votre enfant qui restera à l'école
- 1 gourde en **inox de 500 ml maximum** marqué au nom de l'enfant (ramener celle de l'an dernier)

✂ Une somme de 42 € vous sera demandée le jour de la rentrée :

- pour l'achat des fournitures scolaires : diverses fournitures communes mises à disposition des élèves, les documents et les diverses photocopies fournis aux enfants tout au long de l'année.
- pour l'achat des fournitures individuelles commandées par l'école.
- doudou et sucette autorisés pour la sieste et temps d'accueil.



**Le chèque devra être libellé à l'ordre du Foyer coopératif Sainte Geneviève.**  
**(Le mettre sous enveloppe au nom de l'enfant)**

**INFORMATIONS**

*Chaque année de nombreux morceaux de jeux éducatifs disparaissent ainsi que du matériel scolaire (ciseaux etc...)  
Le remplacement coûtant très cher, veuillez nous ramener ce que votre enfant aurait pu emprunter.*

**TOUS LES VETEMENTS DOIVENT ETRE MARQUES**  
**AU NOM DE VOTRE ENFANT.**

**LES JOUETS DE LA MAISON SONT INTERDITS A L'ECOLE.**



Ecole Sainte Geneviève  
5, rue de l'Espérance - 31790 SAINT JORY  
☎ 05.61.35.52.02 - 📠 05.61.35.67.82

LISTE DES FOURNITURES : GRANDE SECTION  
MME RODRIGUEZ

✂ Les élèves devront arriver le jour de la rentrée avec :

- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 paire de chausson à **apporter après les vacances de Toussaint**
- 1 ramette de papier blanc A4 80 gr (500 feuilles)
- 1 cartable **ASSEZ GRAND** pour recevoir le cahier et le doudou **facile à ouvrir**
- 1 trousse **VIDE ronde** format impératif **diamètre 7 cm longueur 22 cm** avec **une seule** fermeture éclair
- 5 tubes de colle UHU 40g marqués au nom de votre enfant
- 1 gourde en **inox** de **500 ml maximum** marquée au nom de votre enfant (ramener celle de l'an dernier)

✂ Une somme de 42 € vous sera demandée le jour de la rentrée :

- pour l'achat des fournitures scolaires : diverses fournitures communes mises à disposition des élèves, les documents et les diverses photocopies fournis aux enfants tout au long de l'année.
- pour l'achat des fournitures individuelles commandées par l'école.
- doudou et sucette autorisés pour la sieste et temps d'accueil.



**Le chèque devra être libellé à l'ordre du Foyer coopératif Sainte Geneviève.**  
**(Le mettre sous enveloppe au nom de l'enfant)**

**INFORMATIONS**

*Chaque année de nombreux morceaux de jeux éducatifs disparaissent ainsi que du matériel scolaire (ciseaux etc...)  
Le remplacement coûtant très cher, veuillez nous ramener ce que votre enfant aurait pu emprunter.*

**TOUS LES VETEMENTS DOIVENT ETRE MARQUES**  
**AU NOM DE VOTRE ENFANT.**

**LES JOUETS DE LA MAISON SONT INTERDITS A L'ECOLE.**